

COMMUNIQUE



Le 3 octobre 2007

Groupe Eurotunnel : lancement du regroupement d'actions

Le Conseil d'administration de Groupe Eurotunnel, réuni le mercredi 3 octobre 2007, a décidé la mise en œuvre du regroupement des actions GET*. Cette opération, dont le début est prévu le 12 novembre 2007, sera effectuée, conformément au Plan de Sauvegarde du Groupe, avec une parité d'une action nouvelle pour 40 actions anciennes.

Simultanément, le Conseil, dans le cadre de la réglementation AMF, a décidé du principe d'un contrat d'animation de marché dans une optique de réduction de la volatilité excessive du titre.

Pour Jacques Gounon, Président-Directeur Général de Groupe Eurotunnel, « *ce regroupement constitue une étape supplémentaire de la restructuration financière du Groupe permise par le Plan de sauvegarde. Notre titre va retrouver une visibilité pour le marché qui devrait mieux correspondre à la valeur réelle de l'entreprise, actuelle et future.* »

Les conditions détaillées de ces opérations feront l'objet de publications légales et d'un communiqué de la société dans les prochains jours.

* Cette opération de regroupement a été annoncée, notamment, dans le communiqué du Groupe du 21 juin 2007.